

## LA FRANCE DE 1814 A 1848 : LES MONARCHIES « POSTREVOLUTIONNAIRES » SOUS L'OMBRE PORTEE DE LA REVOLUTION (1789-1799)

Chantal Allier

Une évocation rapide du contenu de ces expériences monarchiques éclairera d'abord la survenue des Trois Glorieuses en juillet 1830 puis celle de février 1848. Nous verrons que les deux révolutions sont indissociables: on peut concevoir 1830 comme le retour du peuple sur la scène de l'Histoire, bien que la victoire lui ait été confisquée. Il n'en demeure pas moins que le peuple fait, à nouveau, l'expérience de sa force, comme en 1789 et ne l'oubliera pas. 1830 se présente comme un premier acte inachevé, centré sur la démocratie politique, que la Révolution de février 1848 tentera de compléter en un second acte, où prévaudra cette fois la revendication d'une démocratie sociale. Second acte, lui aussi, marqué par l'inachèvement, qui révèle quelque chose de neuf et d'incontestablement moderne : le terrain des affrontements de classe se dépouille des formes anciennes et s'avère sensiblement de même nature qu'aujourd'hui : l'opposition classique entre les forces de progrès et les forces de la réaction met face à face la bourgeoisie nantie et les classes pauvres.

Mettre ainsi l'accent sur la continuité historique revient bien sûr à considérer la Révolution de 1848 comme l'aboutissement de l'évolution des idées, des transformations économiques et sociales et des luttes menées durant la Restauration et la monarchie de Juillet. Une position déterministe semblable à celle des historiens du XIX<sup>ème</sup> qui toutefois ne négligera pas la part du contingent.

### *La grande Révolution comme clé universelle de la politique*

L'élément de compréhension essentiel pour éclairer février 1848 demeure la présence massive du souvenir de la grande Révolution qui structure en profondeur l'histoire politique de la période : «... dans l'immensité du passé, un changement l'emporte sur tous les autres, et doit donner la clé de tous, c'est la Révolution. »<sup>1</sup>. Si les trois glorieuses rejouent 1789 pour les libéraux, février 1848 est placé sous l'inspiration de 1793. Lamartine voit dans la grande Révolution « le code en action pour la République future. »<sup>2</sup>.

Pour toute la période 1814-1848, il faut y insister, elle est la référence politique première : les clivages passent par elle. Sa « présence mémorielle est telle que toute position, toute perception du politique, doit se construire dans une référence permanente avec elle »<sup>3</sup>. Elle est un passé qui nourrit la réflexion du présent pour éclairer l'avenir ; elle crée « un horizon d'attente » qui ira en se renforçant tout au long de la période. Sous la Restauration, dans la décennie 1820, marquée, nous le verrons, par le début du retour à l'absolutisme, la nécessité de son retour est théorisée comme telle par les historiens libéraux. Mignet, en particulier, la prépare consciencieusement en écrivant une Histoire de la Révolution, un chef-d'œuvre de concision et de clarté, « véritable bréviaire des révolutions libérales »<sup>4</sup>(1), qui exalte surtout l'œuvre de la Constituante. Ce point essentiel étant précisé, venons en plus précisément au contenu de notre période.

---

<sup>1</sup> Yvonne Knibiehler, *Naissance des sciences humaines : Mignet et l'histoire philosophique au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Flammarion, 1973, p.110.

<sup>2</sup> A. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, parue en 1847.

<sup>3</sup> P. Darrulat, *Les trois glorieuses au miroir de la Révolution française*, intervention au colloque de Lille, décembre 2003 : *Les révolutions, une relecture du passé*.

<sup>4</sup> Y. Knibiehler, *Une révolution « nécessaire » : Thiers, Mignet et l'école fataliste*, note 8, p. 285.

La Révolution de 1848 clôt une séquence temporelle qui débute en 1814/1815 par la chute du premier Empire ; elle est marquée par le retour de la royauté, d'abord avec la branche aînée des bourbons : Louis XVIII (1814-1824) puis Charles X (1824-1830), les deux frères de Louis XVI : c'est ce qu'on appelle la Restauration ; et enfin avec la branche cadette des Orléans en la personne de Louis Philippe (1830 -1848) : c'est la monarchie de juillet ainsi nommée parce qu'elle est née des barricades de juillet 1830. La sous-estimation de ce qu'elle devait à son origine insurrectionnelle et populaire n'est sûrement pas pour rien dans sa chute: elle a fini comme elle a commencé, dans les barricades.

*Concilier la royauté et les acquis de la Révolution, c'est la contrainte historique qui pèse sur les deux monarchies « postrévolutionnaires » :*

La Restauration bourbonnienne et la monarchie de juillet sont nommées à juste titre « monarchies postrévolutionnaires » par B. Goujon dans un très bon ouvrage qui synthétise les travaux les plus récents sur la période. Cette nomination a l'avantage de mettre bien l'accent sur la contrainte historique qui pèse sur elles : tenter un mariage de raison entre l'héritage de la Révolution et la royauté. On peut en effet concevoir ces deux monarchies comme deux tentatives, à chaque fois singulières, de conciliation entre royauté et acquis de la Révolution. Leur commune fin dans les barricades montre la difficulté du maintien d'un équilibre institutionnel de ce type. Voyons d'abord comment la Restauration bourbonnienne a réalisé cette conciliation des deux principes à travers l'octroi d'une charte par Louis XVIII.

## I/ LA RESTAURATION DES BOURBONS : 1814-1830

*« Tout le paradoxe de la Restauration est là, dans l'héritage d'une Révolution à la fois ingérée et niée »<sup>5</sup>*

*Le contexte de l'octroi : le compromis de la charte ébranlé par les retombées des cent jours :*

Avant d'en considérer le contenu, quelques précisions sur le contexte de son « octroi ». C'est dans une France vaincue, épuisée, presque ruinée par les longues années de guerre napoléonienne, humiliée et occupée par les troupes étrangères que s'effectue le retour des bourbons en 1814, sous la tutelle des monarchies européennes qui viennent de vaincre l'empereur.

Ce retour de la royauté n'est pas mal accueilli par la majorité des français : il est alors synonyme de paix et la lassitude de la guerre est extrême. On va l'avoir, cette paix, avec l'étranger durablement mais pas à l'intérieur. Le début de la Restauration bourbonnienne n'a rien à envier à la monarchie de juillet du point de vue de la violence politique : elle aurait eu une autre physionomie si Napoléon n'avait pas intempestivement débarqué à Golfe-juan le 1<sup>er</sup> mars 1815, obligeant Louis XVIII à se réfugier à Gand.

Les « Cent jours », épopée romanesque s'il en est, « ultime coup d'éclat de l'Empire », clôturés par la « pâtée » de Waterloo (18 juin 1815) ont eu des retombées désastreuses :

1) la terreur blanche : flambée revancharde des royalistes qui massacrent les républicains et les bonapartistes. (Où on peut constater qu'il existe bien alors un peuple royaliste et des exaspérés par le désordre.) Dans le midi, c'est une véritable guerre civile particulièrement féroce.

---

<sup>5</sup> Emmanuel de Waresquiel, *L'Histoire à rebrousse-poil*, Fayard, 2005, p. 88.

2) majorité écrasante des royalistes à la chambre qualifiée ironiquement d'« introuvable » par le roi qui n'aurait pas osé rêver une telle victoire.

3) la terreur blanche légale, c'est-à-dire administrative (exécution, épurations administratives, bannissement des conventionnel régicides)

4) occupation très dure du territoire par les puissances coalisées (Russie, Autriche, Prusse, Angleterre) aggravée d'une très grosse indemnité de guerre.

L'équipée impériale réactive fortement la peur de l'anarchie révolutionnaire, exacerbe les oppositions entre le camp des **ultras** (nommés ainsi car ils sont plus royalistes que le roi)<sup>6</sup>, assimilé au camp de la contre Révolution et le camp de la Révolution : **les libéraux**<sup>7</sup>, pour l'essentiel. Le parti républicain et le parti bonapartiste plus ou moins confondus alors dans une commune répression sont interdits et donc réduits à la clandestinité(ils se regroupent dans des sociétés secrètes du type charbonnerie).

### *La Charte du 4 juin 1814*

Pourtant le compromis concrétisé par la charte va s'avérer somme toute plutôt durable puisque cette charte a perduré « révisée » sous la monarchie de juillet, jusqu'à la Révolution de 1848. Voyons rapidement son contenu qui a été le fondement institutionnel des deux monarchies.

La charte perpétue les grands principes de liberté et d'égalité contenus dans la déclaration des droits de 1789 : l'égalité devant la loi (art.1), devant l'impôt (art.2) et dans l'accès aux emplois sont confirmés ; idem pour la liberté individuelle, la liberté religieuse (art.5) et la liberté de la presse (art.8) qui sera régulièrement menacée et qui sera toujours ardemment défendue ! **Elle proclame l'inviolabilité des propriétés, y compris celles des biens nationaux**, l'amnistie politique pour les actes antérieurs à 1814 (mise à mal par les conséquences des Cent jours) et l'abolition de la conscription. Elle consacre des pouvoirs royaux étendus : la personne du roi est inviolable et sacrée (art.13) ; Il détient l'intégralité du pouvoir exécutif : déclare la guerre, commande les forces armées, nomme les ministres ainsi que les emplois civils et militaires. Il partage le pouvoir législatif avec les deux chambres : la chambre des députés et la chambre des pairs (modèle anglais des deux chambres) mais c'est le roi qui en détient l'essentiel: il propose la loi (art.16), la sanctionne et la promulgue (art. 22).

De plus, grâce à l'article 14, le roi a la possibilité de faire « des règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat ». Ce qui, selon B. Goujon rendait possible « une dictature royale. » C'est sur cet article que l'autoritarisme ultra de Charles X s'appuiera pour promulguer les fameuses quatre ordonnances qui déclencheront les Trois Glorieuses. Le seul pouvoir autonome des chambres est le vote de l'impôt qui ne peut être établi sans leur consentement. **Il n'y a donc pas de séparation des pouvoirs.**

Le mode d'élection repose sur le paiement du cens : les membres de la chambre doivent acquitter un cens de 1000 francs et être âgés de plus de quarante ans (ils sont élus pour 5ans par des collèges électoraux réservés aux contribuables payant plus de 300 francs de contributions directes.

---

<sup>6</sup> **L'ultra**, voici comment Victor Hugo le définit dans *Les misérables* : « être ultra, c'est aller au-delà. C'est attaquer le sceptre au nom du trône et la mitre au nom de l'autel ; c'est malmener la chose qu'on traîne ; c'est ruer dans l'attelage ; c'est chicaner le bûcher sur le degré de cuisson des hérétiques,[...] ; c'est trouver dans le pape pas assez de papisme, dans le roi pas assez de royauté[...] ; c'est être si fort pour qu'on est contre... »

<sup>7</sup> « **Les libéraux** forment l'aile gauche des monarchistes...ils se veulent les héritiers des valeurs de 1789 et sont sensibles au contenu de la constitution de 1791, tout en rejetant violemment la dérive républicaine et jacobine de la période suivante...Partisans de toutes les libertés individuelles définies en 1789-91 mais pas de la démocratie ; ils voient dans le roi plus un arbitre qu'un souverain. » L'aile droite des monarchistes, ce sont les « doctrinaires » qui se contentent de la charte telle qu'elle est.

Système qui exclut du droit de suffrage 99% de la population masculine majeure ; 15 000 contribuables seulement se trouvent éligibles. **Ce qui donne à la chambre une représentativité tout à fait restreinte.**

La charte n'établit pas un régime parlementaire en tant que tel. Mais ce qui prime c'est moins la lettre d'un texte législatif que son interprétation et son application ; la classe politique de tous bords l'a bien compris : la Charte accordait des libertés suffisantes pour permettre à l'opposition s'exprimer et même à terme de triompher. **Le texte devint donc rapidement le cri de ralliement de tous les adversaires d'un retour à l'ancien régime et l'étendard de la plupart des luttes de la période**<sup>8</sup>. En 1830, on cria : « vive la charte ! » sur les barricades.

Jusqu'en 1820, l'ouverture libérale -relative- de la Restauration se maintient, la lecture constitutionnelle de la charte prévaut : une politique de réconciliation des deux France que le ministre Decazes, très apprécié de Louis XVIII, résume ainsi en forme de slogan : « il faut nationaliser la royauté et royaliser la nation », au grand dam des ultras ; mais l'assassinat en 1820 du duc de Berry, l'héritier du trône, par Louvel, un bonapartiste, ancien sellier de la Grande Armée, entraîne un net durcissement du régime vers l'autoritarisme royal, incarné par le comte d'Artois qui occupe désormais le devant de la scène politique et qui va succéder à son frère en 1824.

### *Une politique réactionnaire à contre courant des attentes du pays qui rompt l'équilibre institutionnel et amène à l'affrontement*

La politique de Charles X va consister à revenir obstinément sur les acquis de la Révolution inscrits dans la Charte : lois répressives sur liberté individuelle, presse en partie muselée, nouvelle loi électorale qui favorise les plus riches, tentative de rétablissement du droit d'aînesse, loi sur le sacrilège-non appliquée-, l'indemnisation des émigrés (« le milliard » des émigrés), épuration de l'université, nomination d'un évêque au ministère des affaires ecclésiastiques et à l'instruction publique...etc. Ce retour à l'absolutisme que certains historiens n'hésitent pas à qualifier de « seconde terreur blanche » entraîne l'opposition républicaine et libérale dans une surenchère de violence (tentatives de coup d'état par la charbonnerie) auquel le pouvoir répond par une répression sévère et des condamnations à mort (exécution des quatre sergents de la Rochelle en 1822). Cet ultracisme s'accompagne d'une volonté de christianiser la monarchie : ce qui suscite un fort rejet de l'opinion et une bouffée d'anticléricalisme : on joue *tartuffe* jusqu'à plus soif.

Cette politique réactionnaire fait basculer une partie des royalistes dans l'opposition. Le parti de Chateaubriand, entre autre, qui prône l'alliance de la royauté et des libertés. Il a compris que la seule chance qui restait à la royauté pour trouver une véritable assise populaire passait par le respect de la charte. Chateaubriand qualifie la loi de 1827 qui bâillonne la presse de loi « vandale ». L'opposition des libéraux, qui ont abandonné la méthode stérile des conspirations et opté pour l'opposition légale, se renforce. A partir de 1827, ils sont majoritaires à la Chambre. Leur premier triomphe électoral est salué avec enthousiasme par Paris qui pavoise et érige pour l'occasion ses toutes premières barricades rue Saint-Denis (4 morts : artisans et boutiquiers et des dizaines de blessés). Les précédentes barricades remontaient à la Fronde, cent ans plus tôt. Selon Jean- Claude Caron, ces barricades inaugurales donnent à voir « l'alliance de la jeunesse studieuse et de la jeunesse laborieuse » qui est promise à un bel avenir »<sup>9</sup>.

La même année 1827, Charles X commet l'erreur de dissoudre la Garde nationale pour sanctionner ses cris de révolte lors d'une revue : « vive la liberté de la presse ! » « vive la charte ! »

---

<sup>8</sup> Jean-Claude Caron et Michel Vernus, *La France au 19<sup>ème</sup> siècle, des nations aux nationalismes*, Armand Colin, p. 42.

<sup>9</sup> B. Goujon, *Les monarchies postrévolutionnaires, 1814-1848*, Seuil, p. 201.

« A bas les ministres ! » « A bas les jésuites ! ». Dissolution qui lui aliène la petite bourgeoisie parisienne qui va conserver ses armes et saura s'en servir en juillet 1830.

[L'impopolarité de l'autoritarisme ultraroyaliste montre bien l'intégration irréversible d'un ensemble d'acquis démocratiques auxquels une majorité de français sont désormais attachés, en témoigne entre autre la vigueur avec laquelle la liberté de la presse et d'opinion sont défendues durant la période.]

### *L'étincelle des ordonnances de 1830*

Charles X, contrairement à Louis XVIII, est dépourvu de sens politique. Pour briser l'opposition, il dissout la chambre de 1827, sans succès : la nouvelle chambre lui est encore plus défavorable ; alors, en 1830, il va jouer son va-tout, s'appuyant sur l'article 14 de la Charte, il promulgue quatre ordonnances publiées le 26 juillet par le *moniteur* :

- 1) rétablissement de l'autorisation préalable pour les brochures et les journaux ;
- 2) dissolution de la chambre à peine élue qui n'a pas eu le temps de se réunir ;
- 3) modification de la loi électorale<sup>10</sup> ;
- 4) fixation de la date des prochaines élections.

**C'est l'étincelle : les ordonnances sont perçues comme une véritable provocation, comme un viol de la Charte, et c'est au nom de sa défense que les Trois Glorieuses vont survenir.**

Pour qu'une révolution éclate, il faut généralement la conjonction d'une crise politique et d'une crise économique et cette part d'imprévisible qu'on nomme après coup : l'étincelle ! Il est toujours difficile d'évaluer le poids réel des facteurs économiques dans la survenue d'une révolution : une crise économique seule, semble-t-il, n'est pas à même de l'engendrer. La récession qui débute en 1825-1826 et qui a entraîné des conséquences sociales dramatiques dans le monde paysan comme dans la société urbaine a très certainement pesé. (Baisse des salaires, chômage, cherté du pain, attaque de convois de grains, incendies de grange et de forêts, rassemblement de 800 maçons sur la place de grève à Paris...)

## **II/ LA REVOLUTION DE 1830 : UN ESCAMOTAGE LIBERAL SOUS COUVERT DE L'ACCOMPLISSEMENT DE 1789**

La Révolution de 1830, on l'a dit, représente à la fois le retour du peuple sur la scène de l'histoire (il prend conscience de son pouvoir en tant que force collective et il s'en souviendra en 1848) et dans le même temps elle le dépoussède des fruits de sa victoire, au profit des libéraux. Comme le dit Péguy, c'est l'éternelle utilisation du peuple par la bourgeoisie. 1830, voulue et préparée par les libéraux, en particulier par les journalistes du *national* (Carrel, Mignet, Thiers), est une révolution qui leur ressemble, une révolution « impeccable » comme dit, l'un des leurs, Rémusat ; **Un simple changement de dynastie et « passez muscade. » ! Du coup, est-ce bien une révolution ?** Avant de revenir sur cet aspect, quelques précisions sur le déroulement des trois journées.

### *Le déroulement des trois journées, les 27, 28, 29 juillet 1830*

L'initiative de la riposte revient à la presse, aux typographes, aux journalistes libéraux qui décident de passer outre l'interdiction de paraître. Au siège du *National*, Thiers et Mignet rédigent une protestation dénonçant la violation de la Charte qui est signée par 44 journalistes (le gouvernement royal s'est mis hors la loi et nous dégage de l'obéissance.) C'était proprement

---

<sup>10</sup> Retour du suffrage à deux degrés qui favorise les plus riches et une exclusion de la patente dans le calcul du cens en vue d'éliminer les petits bourgeois libéraux.

appeler à la révolte. Ce n'est que le 27 juillet, première des trois journées, que la résistance s'affirme avec la parution « illégale » du *globe*, du *national*, du *temps* et du *journal du commerce*. Le pouvoir riposte par la saisie des presses d'imprimerie. Des patrons libéraux ferment délibérément ateliers et boutiques. « Relayée par de jeunes agitateurs, comme **Blanqui** qui est alors sténographe au *globe* l'agitation gagne la rue. »<sup>11</sup>.

Des attroupements se forment, l'insurrection commence : « **3000 à 4000 jeunes républicains, étudiants, polytechniciens, entraînés, entre autres, par Raspail et Godefroy Cavaignac, retrouvent des soldats de l'Empire, d'anciens affiliés des sociétés secrètes de la Charbonnerie** qui encadrent près de 5000 combattants, **ouvriers et gardes nationaux**, qui manifestent derrière le drapeau tricolore. »<sup>12</sup> Charles X a désigné Marmont, duc de Raguse, le plus impopulaire des maréchaux de l'Empire, c'est lui qui a trahi Napoléon en 1814 ! (« raguser » est devenu synonyme de trahir dans le langage populaire).

Les troupes détruisent assez facilement les premières barricades. Si bien que dans la soirée tout semble être rentré dans l'ordre, au prix de quelques morts. Le roi pense avoir triomphé de l'émeute et Marmont ordonne le retour des troupes dans leur caserne ; Mais dans la nuit l'insurrection se relance et s'organise : « on abat des arbres et des réverbères, on dépave les rues. Les premiers cadavres tombés accélèrent l'appel aux armes. [...] A l'aube du 28, les quartiers populaires du centre et de l'est sont couverts de barricades arborant le drapeau tricolore, phénomène inédit en dehors du précédent de novembre 1827 rue Saint Denis.

#### ***La sentinelle du peuple en compte 4055 !***

[L'offensive de Marmont autour de l'Hôtel de ville tourne court, les barricades se referment derrière les colonnes, les soldats lourdement équipés, épuisés de chaleur, lapidés par les fenêtres et le haut des toits, reculent sur le Louvre. Les trois couleurs flottent sur l'Hôtel de ville et Notre Dame... Les combats continuent toute la nuit... Le 29 juillet les derniers assauts populaires s'emparent d'une caserne, rue de Babylone, puis du Louvre et des Tuileries : Marmont évacue Paris par l'Etoile pour gagner Saint-Cloud et rejoindre le roi. Les députés décident alors de la formation d'une commission municipale »]<sup>13</sup> (elle comprend les banquiers Laffitte et Perier). **La garde nationale reconstituée retrouve son chef de 1789, La Fayette !**

Les députés, frileux et légalistes, n'ont qu'une hâte former un nouveau gouvernement pour éviter, selon les termes de Guizot, « le dérapage dans l'anarchie ». Charles X saisit la balle au bond, retire les ordonnances, congédie Polignac, son dernier ministre très impopulaire, mais ne réussit pas à former un nouveau gouvernement : Il est trop tard pour les bourbons !

Le 30 juillet, le combat dans Paris est terminé. Il a fait 700 à 800 morts et 2000 à 4000 blessés chez les insurgés ; 150 à 200 morts et 600 à 800 blessés chez les troupes. (Les chiffres varient beaucoup selon les auteurs)

Il reste que le tribut est très lourd et l'issue incertaine : deux solutions se profilent, la républicaine avec Lafayette et l'orléaniste prônée depuis quelques mois par le *National*. Alors que l'opposition républicaine est maîtresse de la rue, une proclamation rédigée à l'instigation du banquier Laffitte par Thiers et Mignet désigne le duc d'Orléans comme « roi citoyen » : « dévoué à la cause de la Révolution [...] le seul à pouvoir porter le drapeau tricolore. »<sup>14</sup> Le lendemain, la foule d'abord hostile finit par acclamer Louis-Philippe lorsqu'il apparaît au balcon de l'Hôtel de ville, enveloppé dans les plis du drapeau tricolore, recevant « le baiser républicain » de La Fayette. (Le marquis a

---

<sup>11</sup> B. Goujon, *Les monarchies post-révolutionnaires*, 1814-1848, Seuil, p. 222.

<sup>12</sup> Sylvie Aprile, *1815-1870 : la Révolution inachevée*, Belin, 2010, p. 54 (« 50 000 », c'est le nombre d'insurgés qui apparaît dans cet ouvrage : erreur de frappe probable : il y a un zéro de trop !).

<sup>13</sup> B. Goujon, *op. cit.*, p. 222.

<sup>14</sup> *Id.*, p. 226.

toujours raffolé de se montrer au balcon !)<sup>15</sup>. Il intronise Louis- Philippe en le présentant comme « la *meilleure des républiques* », garantissant « *la paix au-dedans et au dehors* ». La république se voit repoussée par les libéraux (ils n'en ont jamais voulue) et par les républicains eux-mêmes (La Fayette et G. Cavaignac) qui la juge prématurée et susceptible d'entraîner la guerre.

### *En quoi est-il si légitime de concevoir les trois glorieuses comme une reprise de 1789 ?*

Les Trois Glorieuses marquent le retour de la révolution comme événement et à ce titre, elles ne pouvaient qu'évoquer le retour de la grande Révolution dont j'ai souligné l'omniprésence mémorielle. Mais pourquoi seraient-elles spécifiquement le retour de 1789-1791 ? c'est-à-dire de la phase de monarchie constitutionnelle ? ce n'est pas par leur contenu événementiel strict qu'elles convoquent 1789 : trois jours de barricades, de combats acharnés pour la défense de la Charte ne peuvent être assimilés au grand embrasement de 1789 à 1794, animé d'un désir de table rase de l'ordre ancien et porté à la fois par un peuple radicalisé et une bourgeoisie révolutionnaire. La révolution de 1830 n'est le retour ou l'accomplissement de 1789 que dans l'interprétation des libéraux qui l'ont « récupérée » en la confisquant à leur profit, en vue de l'établissement d'une monarchie vraiment constitutionnelle dont Louis-Philippe leur apparaît le garant.

Ce qui signifie que, pour eux, **la révolution est terminée**. *Le journal des débats* du 4 août 1830 est on ne peut plus clair à cet égard : « la branche aînée des bourbons est tombée une première fois en 89, avec un ordre social tout entier[...]Aujourd'hui la branche aînée vient de tomber, mais toute seule ; rien de notre ordre social n'a péri avec elle ; il y a plus, c'est parce qu'elle a voulu renverser elle-même l'ordre social actuel qu'elle a été renversée[...]Mais pour que ce retour[des bourbons] soit impossible, il faut le maintien de l'ordre social actuel...maintenons ce qui est , puisque ce qui est ne s'oppose pas à ce qui doit être, puisque ce qui est favorise le développement régulier de la société ; maintenons le gouvernement représentatif, qui est à la fois conservateur et progressif »<sup>16</sup>. On comprend que l'on puisse légitimement s'interroger sur la nature proprement révolutionnaire des événements de juillet 1830. *Stricto sensu*, 1830 n'est pas une révolution puisqu'elle n'aboutit qu'à un réaménagement d'institutions dont elle veut le maintien et non à un changement de régime. Elle n'est une révolution qu'en concrétisant pour les libéraux l'accomplissement ou la conclusion retardée de 1789-1791 ! Dans ce sens là, **elle est bien une révolution mais au sens cyclique d'un retour en arrière !**

### **Mais elle possède une caractéristique qui surclasse son illustre modèle, son peuple.**

Un peuple qui a montré sa modération, un peuple à qui on attribue une maturité nouvelle, un peuple civilisé, ce qui alimente l'espoir de réaliser « les promesses de 1789 débarrassées du spectre de la terreur jacobine et de la dictature napoléonienne »<sup>17</sup>. La promotion d'un peuple héroïque opposé au peuple barbare « qui menace la société » date des Trois Glorieuses. Ce n'est pas une flatterie « populiste » mais une conviction assez partagée<sup>18</sup>, qui trouvera un écho profond dans la conviction des quarante-huitards qu'il est désormais impossible de le laisser de côté car c'est lui qui porte l'avenir.

---

<sup>15</sup> « Le baiser républicain de Lafayette fit un roi. Singulier résultat de toute la vie *du héros des deux mondes* », Chateaubriand, tome III, livre de poche classique, 2005, p.514.

<sup>16</sup> P. Darriulat, *op. cit.*

<sup>17</sup> *id.*

<sup>18</sup> Chateaubriand en témoigne : « Je comparais ce que je voyais au grand mouvement révolutionnaire de 1789, et cela me semblait de l'ordre et du silence : le changement des mœurs était visible », *op. cit.*, p. 493.

Il ne faut toutefois pas trop se leurrer, la face « idéalisée » de ce peuple héroïque repose en bonne part sur le « refoulement » de sa face « barbare », qui sera prompte à resurgir chez les bourgeois épouvantés en 1834 et en juin 1848.

***La Révolution de 1830, achèvement pour les libéraux, commencement pour le peuple radicalisé et les républicains :***

Si les Trois Glorieuses ne sont révolution qu'au sens des libéraux, pour qui elles sont une fin, elles ont pourtant pour ceux qui les ont faites sur les barricades une fonction historique exactement inverse : **elles font commencement.**

Elles ont fait **rupture**, au sens d'un acte véritable en délimitant un « avant » et un « après » différent : elles ouvrent une période continue d'insurrections et de grèves exemplaires, preuve s'il en est du sentiment d'insatisfaction, de frustration qu'elles ont laissé. Pour le jeune parti républicain, qui se constitue alors, la révolution de 1830 est bien un début.

De plus, par le brassage social qu'elles ont provoqué, elles ont bouleversé les façons de voir : « Durant les mois qui suivent la révolution, les ouvriers côtoient les bourgeois dans les clubs qui pullulent. Ils multiplient les manifestations dans les rues, et l'on voit la Garde nationale présenter ses armes à de longs cortèges populaires... Les journées de juillet ont joué un rôle décisif dans la prise de conscience par la classe ouvrière de sa force, et par les autres catégories de français de l'existence d'un problème social. Car cette révélation brutale du peuple favorise la diffusion rapide d'idéologies sociales qui, bien qu'apparues sous la Restauration, n'avait pas rencontré beaucoup de résonance avant 1830 »<sup>19</sup>, le saint-simonisme tout particulièrement.

1830 insuffle aussi la résurgence d'un patriotisme révolutionnaire ravivant l'idée de la mission libératrice de la France à l'égard de l'Europe qui vient d'entrer à son tour en ébullition à la nouvelle de l'insurrection de Paris. De façon générale, c'est tout le mouvement des idées qui est marqué par la révolution : le Romantisme, et Hugo tout le premier, magnifie les combattants de juillet. Son intérêt pour le peuple s'en trouve renforcé. Le Romantisme va exalter la révolte et l'insoumission comme une voie de libération spirituelle et politique. Le catholicisme libéral y puise l'essentiel de son inspiration: la révélation de la force populaire bouleverse Lamennais...<sup>20</sup>.

**1830 a donc remis le processus révolutionnaire en marche et engendré une sensibilité nouvelle où le peuple politiquement se met à compter autrement : en ce sens là, les Trois Glorieuses n'usurpe pas leur nom de Révolution !**

### **III/ LA MONARCHIE DE JUILLET (1830- 1848) OU LE REGNE DE L'IDEAL BOURGEOIS**

*« en 1830, j'avais pris la fin d'un acte pour la fin de la pièce »*

Tocqueville

S'il existe une continuité réelle entre Restauration et monarchie de juillet, il y a également rupture. La monarchie de juillet est fortement tributaire de sa naissance dans les barricades. **Elle tire sa légitimité non du droit divin mais du contrat qu'elle a passé avec le peuple, ce qui oblige** Elle se trouve par là doublement assujettie à l'héritage de la Révolution :1) tel qu'il est inscrit dans la charte, même de façon limité ; 2) celui des Trois Glorieuses, elles-mêmes, qui ont remis la Révolution au présent. Sa contrainte historique s'en trouve modifiée : elle n'a plus strictement à tenter de réconcilier royalisme et révolution, comme sous les Bourbons mais à concilier le

---

<sup>19</sup> Philippe Viguier, *La monarchie de juillet*, PUF, 1972, p.15.

<sup>20</sup> *Ibid.*

libéralisme politique et économique qu'elle incarne sous les oripeaux d'une royauté citoyenne et le républicanisme qui est sorti régénéré des journées de juillet.

*-« La charte sera désormais une vérité » promet le « roi citoyen ».*

La charte, pour la défense de laquelle on s'est battu, parut après les combats insuffisante : Certains libéraux réclamaient une nouvelle constitution...ils désiraient que le trône soit « entouré d'institutions républicaines » (sic), d'autres, appuyés sur les ouvriers parisiens réclamaient le retour au suffrage universel.»<sup>21</sup>.

Entre les libéraux conservateurs (qu'on nomme les doctrinaires) comme Guizot, qui estimaient inutile de modifier la charte, et les démocrates qui voulaient une constitution neuve, la majorité estima qu'il suffisait de changer quelques articles de la Charte de 1814. La charte sera donc simplement remaniée, « révisée » selon la formule du temps, dans le sens d'un renforcement du pouvoir des chambres qui reçoivent un droit d'amendement. « Le roi garde le droit de nommer le premier ministre de son choix et partage avec les chambres l'initiative des lois. »<sup>22</sup>. L'article 14 est abrogé, (celui qui avait permis les 4 ordonnances). Le préambule de la Charte est réécrit : les termes tels que « sujets » sont supprimés, ainsi que la formule « par la grâce de Dieu ». Le nouveau « roi des français » et non de France, renonce donc à la légitimité du droit divin et se réclame de la légitimité populaire. Le mode d'élection de la chambre des députés est modifié : la chambre renouvelée tous les cinq ans, est élue par un corps électoral élargi dont les effectifs doublent grâce à un abaissement simultané de l'âge électoral qui passe de 30 à 25 ans et du cens électoral qui passe de 300 à 200 francs de contributions directes. **Ce qui double le corps électoral qui n'en demeure pas moins restreint à une élite fortunée.** La presse est déclarée à nouveau libre : « les français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. **La censure ne pourra jamais être rétablie » (art.7).**

Selon Maurice Agulhon, deux lois de 1831 sont fondamentales par leurs conséquences démocratiques et ne seront pas sans influence sur février 1848 : « l'une réanimait la garde nationale, l'autre instituait l'élection pour la désignation des conseils municipaux. Or dans les deux cas, la participation politique descendait (dans l'échelle sociale) bien au-dessous du cens de 200 francs. Toute la petite bourgeoisie, et les éléments les plus aisés des classes populaires, exclus de l'élection des députés, étaient amenés à s'initier à la politique en élisant leurs administrateurs locaux et les officiers de la « milice citoyenne » »<sup>23</sup> (Elles seront maintenues malgré la reprise en mains de 1834-1835)[La garde nationale a été réorganisée et très efficacement réarmée par La Fayette dont l'inoxydable popularité fait de l'ombre à Louis Philippe. Le baiser de l'hôtel de ville n'empêche nullement l'ingratitude du roi, bien au contraire, et il n'hésite pas dès décembre 1830 à « remercier » le marquis pour lequel d'ailleurs la monarchie de juillet n'est qu'une « une étape transitoire dans la marche de la démocratie »<sup>24</sup>. Cette position est partagée par tous ceux qui voient dans les trois glorieuses un commencement.]

**En fait, c'est sur l'interprétation des Trois Glorieuses comme début ou comme fin que vont se diviser les libéraux qui ont porté Louis-Philippe au pouvoir.** En gros deux grandes tendances vont s'affronter : le parti du « **Mouvement** » pour qui elle est un commencement et le parti de « **la Résistance** » aux réformes pour qui la révolution est accomplie.

*-Au ministère la « Résistance » succède au « mouvement » : le banquier Périer succède au banquier Laffitte*

---

<sup>21</sup> Jacques Godechot, *Les constitutions de la France depuis 1789*, GF- Flammarion, 1979, p. 243.

<sup>22</sup> Jean-Claude Caron et Michel Vernus, *op.cit.*, p. 50.

<sup>23</sup> M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la république 1848-1852*, Points histoire Seuil, 2002 (1973), p. 9.

<sup>24</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 240.

Laffitte, écrit Marx dans les premières phrases *des luttes de classe en France*, « alors qu'il conduisait son compère le duc d'Orléans en triomphe à l'hôtel de ville...laissa échapper ce mot : « désormais ce sera le règne des banquiers. »<sup>25</sup>. C'est lui qui est appelé d'abord au ministère.

Ce n'est pas que le roi, « la meilleure des républiques », (dixit le marquis), apprécie particulièrement Laffitte mais il voit en lui un rempart « contre les flots de l'océan démagogique » (dixit Guizot) car **1830 continue pour les ouvriers parisiens, les canuts et les républicains**, comme nous verrons plus loin. [(Effectivement Laffitte « désireux de faire évoluer le régime vers le parlementarisme et (à terme) vers la démocratie n'entend pas contrarier les forces progressistes et révolutionnaires envers lesquelles il multiplie les gestes de conciliation »<sup>26</sup>]. Mais Laffitte est trop progressiste pour Louis-Philippe ; Dès mars 1831, il est contraint à la démission pour divergence radicale avec le roi et ses collègues à propos de l'Italie : il voulait soutenir les insurgés tandis que le roi est favorable à l'intervention autrichienne ! Exeat « le mouvement »!

Le roi fait alors appel à « la Résistance » sous les « espèces »-c'est le cas de le dire- d'un autre banquier Casimir Périer. Périer incarne « le juste-milieu »<sup>27</sup>, idéal déjà formulé par le roi dès 1831. Dans son discours d'investiture, Périer déclare : « la révolution de juillet a fondé un gouvernement et non pas l'anarchie ». Et, il entend le faire savoir.

Sept mois après sa naissance, la monarchie de juillet amorce un virage décisif vers « la dictature libérale » laquelle va se montrer particulièrement sourde à la question sociale : « **farouchement attaché au laisser-faire absolu en matière économique, Périer refuse de fixer autoritairement les prix et les salaires comme le réclament les ouvriers parisiens** »<sup>28</sup>, **en particulier les menuisiers**. Cette fermeture politique entraîne des émeutes ouvrières durement réprimées et la radicalisation de l'opposition républicaine qui organisent des banquets de protestation très virulents.

La presse, dans un premier temps « libre », dénonce avec vigueur les promesses non tenues. La monarchie de Juillet qui s'était proclamée championne de la liberté d'expression (« La censure ne pourra jamais être rétablie » dixit la Charte) multiplie d'emblée les poursuites judiciaires contre les journaux d'opposition : d'août 1830 à octobre 1832, 281 saisies et 251 jugements de presse ! »<sup>29</sup>.

A l'immobilisme du gouvernement qui persévère dans « la Résistance » et la répression répond

- 1) le dynamisme radical des luttes ouvrières et républicaines.
- 2) l'effervescence idéologique nourrie de théories sociales et égalitaires tout à fait nouvelles qui se diffusent surtout à partir des années 1840 (saint-simonisme, fouriérisme, communisme, anarchisme). Le contraste est, et restera saisissant jusqu'au terme du régime, entre un pouvoir crispé dans le conservatisme et la profusion des idées réformatrices qui s'avèreront pleine d'avenir.

---

<sup>25</sup> Karl Marx, *Les luttes de classe en France*, folio histoire, 2002, p. 10.

<sup>26</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 239.

<sup>27</sup> « juste milieu » entre les excès de la révolution et le conservatisme de la Restauration.

<sup>28</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 249-250.

<sup>29</sup> id., p. 247. La presse satirique, le *Charivari* en tête, prend le roi comme cible favorite et le ridiculise à l'envi : les caricatures le figurant en *poire* (hilipon) ou en Gargantua (Daumier) engloutissant les richesses du pays sont aussi ravageuses que les propos de Marx dans *Les luttes de classe en France* : « La monarchie de juillet n'était qu'une société par actions pour l'exploitation de la richesse nationale française dont les dividendes étaient partagés entre les ministres, les chambres, les deux cent quarante mille électeurs et leur clientèle. Louis Philippe était le directeur de cette société- Robert Macaire sur le trône »

## **Une dynamique révolutionnaire qui n'en finit pas : 1831, 1832, 1834, 1835, 1839**

La vraie radicalité, celle qui va jusqu'au bout, celle qui risque tout, celle du combat sans merci, pour qui le cri : « la liberté ou la mort » de la grande Révolution n'a pas perdu tout sens, c'est le peuple qu'elle anime, du moins sa partie consciente : durant cette période, il montre un courage peu ordinaire, qui épate aujourd'hui. **Les canuts lyonnais** par exemple dont Christine détaillera le mouvement de 1831 et de 1834, brandissent le mot d'ordre : **« Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! »**. Cette insurrection exemplaire, saluée par les saint-simoniens comme la poursuite de 1830, qui marque pour certains historiens la naissance du mouvement ouvrier, provoque l'effroi des élites orléanistes. Pour Saint-Marc Girardin : **« les Barbares qui menacent la société ne sont point dans le Caucase, ni dans les steppes de Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières »**<sup>30</sup>. La trouille immense qui s'exprime dans cette déclaration est emblématique de ce que ressentent les nantis face aux travailleurs ; nous verrons, en juin 1848 combien cette peur, haineuse parfois, a été agissante dans le mouvement de la contre révolution. Nous avons là l'expression de l'autre face du peuple, non plus le peuple mythifié des barricades de 1830 mais le peuple barbare, dangereux, étranger à la civilisation.

Cette même année 1831, Paris n'est pas en reste : en juin, émeutes ouvrières durement réprimées ; le 14 juillet : tumultes républicains sur plusieurs places de la ville ; émeutes bonapartistes durant l'été. Le pouvoir est surtout soucieux des complots légitimistes (les royalistes fidèles au Bourbon). En 1832, La Vendée, pour la dernière fois de son histoire, se soulève avec pour généralissime, la duchesse de Berry (mère de l'héritier du trône). Mal coordonnée, l'insurrection royaliste échoue. **Ce qui est important à souligner, c'est la concomitance du soulèvement vendéen avec les journées parisiennes des 5 et 6 juin 1832 restées vivantes dans notre mémoire grâce au récit si complet et si prenant de Victor Hugo dans *les misérables*.** On sait que cette insurrection républicaine d'une grande ampleur (200 barricades) qui est survenue sur fond de crise économique persistante et d'épidémie de choléra, a eu pour élément déclencheur ou pour occasion l'enterrement du général Lamarque, héros très populaire de l'Empire et adversaire résolu du régime. « Les républicains ne cachent pas leur désir de renverser Louis-Philippe. »<sup>31</sup>. Le 6 juin, la Garde nationale et les troupes de ligne donnent l'assaut ; « les combats les plus acharnés ont lieu autour du cloître Saint-Merry, où les derniers insurgés sont écrasés dans le sang »<sup>32</sup>. 300 morts côté insurgés, 50 côté forces gouvernementales. (Une ordonnance royale proclame l'état de siège, alors même que les combats sont quasi terminés : Chateaubriand et Hugo protestent.)

Par calcul politique, la répression postérieure aux combats est modérée. A l'image du traitement de l'insurrection des canuts par le « juste milieu » qui l'a réduite « à un attentat contre la loi et une atteinte à la propriété attestant de l'immoralité des couches populaires », les journées de juin 1832 ont été refoulées par la propagande officielle jusqu'à la parution de *l'histoire de dix ans* de Louis Blanc en 1841<sup>33</sup> et *les mémoires* du préfet de police chargé de la répression.

Selon B. Goujon, les journées de juin 1832 confirment le divorce définitif entre le régime et le peuple de Paris ; **la « monarchie républicaine » telle qu'elle a été envisagée en 1830 s'avère impossible**. Le régime va se consolider au prix d'une évolution conservatrice et liberticide : il va persévérer dans la répression sanglante du mouvement ouvrier et républicain en 1834, 1835 et 1839.

---

<sup>30</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 250.

<sup>31</sup> Caron et Vernus, *op.cit.*, p. 51.

<sup>32</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 255.

<sup>33</sup> *id.*, p. 256 : Louis Blanc analyse les dix premières années du régime de juillet de façon très sévère. Pour lui, 1830, révolution de la liberté, devait conduire à la démocratie. **Il la conçoit à juste titre comme une étape décisive dans la prise de conscience de la classe ouvrière.**

## ***Le mouvement républicain se construit en liaison avec le mouvement ouvrier mais se voit réduit à l'impuissance en 1839***

Après des journées de juin 1832, les forces républicaines se radicalisent et se réorganisent dans des clubs populaires où se détache *la société des droits de l'homme* (fondée en 1831) qui tend à supplanter *la société des amis du peuple* qui s'est trouvée discréditée par l'échec de l'insurrection de juin 1832. *La société des droits de l'homme* a des antennes dans toutes les grandes villes. En son sein, « la surreprésentation ouvrière est frappante ». 75% des sectionnaires parisiens appartiennent au monde du travail, de ce fait *la société des droits de l'homme* entretient des liens étroits avec les nouvelles formes d'associations ouvrières (sociétés de secours mutuel et coopératives.) Elle participe à l'émergence et à la structuration du mouvement ouvrier<sup>34</sup>.

[Cette organisation en clubs républicains est à la fois héritière des jacobins et de la charbonnerie. (Cf le manifeste publié le 22 octobre 1833 qui contient le programme extrêmement radical de *la société*.) Cette radicalité va « autoriser » le pouvoir à exercer une répression sans merci.]

**La répression légale s'abat d'abord par le dépôt d'un projet de loi modifiant un article du code pénal sur la liberté d'association qui va remettre le feu aux poudres. C'est *la société des droits de l'homme* qui est dans le collimateur du pouvoir.**

**C'est Lyon qui inaugure la riposte avec le deuxième épisode de la révolte des canuts en 1834**(dont Christine précisera le contenu) ; [Selon B. Goujon, l'insurrection du 9 avril 1834 éclate sur une confusion entre les associations politiques visées par la loi et les sociétés mutuelles ouvrières auxquelles les canuts sont attachés, sur fond d'un conflit de travail entre les ouvriers de la peluche et les soyeux. La réaction disproportionnée de l'armée qui tire sur la foule désarmée aggrave les tensions : la ville se couvre de barricades, les principales casernes sont prises, le drapeau noir flotte sur les églises. Bombardement des faubourgs repris dans le sang... L'importance de ce conflit se mesure à son impact dans **nombre de villes qui s'insurgent à leur tour** : « La répression est à la hauteur de la peur ressentie face à un soulèvement qui essaime dans le pays : des tentatives d'insurrections ont lieu à Saint-Etienne, Vienne, Besançon, Lunéville, Epinal et Marseille, avant que la capitale n'emboîte le pas dans la soirée du 13 avril qui voit l'érection de barricades dans les quartiers du Marais et de Montorgueil. »<sup>35</sup>. 40000 hommes de troupe sont mobilisés par le tout nouveau ministre de l'intérieur, Adolphe Thiers, pour mener à bien la répression. Ce n'est pas cette fois, le récit d'un poète qui a gravé l'événement dans nos mémoires mais un caricaturiste de génie, **Daumier** qui a représenté de manière saisissante **le massacre de la rue Transnonain** : « les soldats du 35<sup>ème</sup> de ligne commandés par Bugeaud ont massacré dans leur sommeil douze habitants d'un immeuble, d'où ils pensaient avoir été pris pour cible<sup>36</sup>.]

**Les soulèvements échouent et s'avèrent contre-productifs car ils rallient la Bourgeoisie effrayée au pouvoir**, qui désormais va avoir les mains plus libres pour réprimer une opposition républicaine tétanisée au point qu'à Paris elle n'osera pas manifester lors des obsèques de La Fayette qui partira sans le moindre éloge populaire.

Un pas de plus est franchi dans la répression grâce- si l'on peut dire- à l'indignation soulevée par l'attentat de Fiesqui contre le roi (qui aura essuyé au cours de son règne sept attentats républicains et un légitimiste). La « machine infernale » qui fait un carnage tout en ratant sa cible, sert de justification pour décapiter l'opposition républicaine et faire adopter **en septembre 1835 un ensemble de lois répressives d'une exceptionnelle sévérité, nommées « les lois scélérates »**, qui durcissent la procédure pénale et réduisent considérablement la liberté de la

---

<sup>34</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 289-90.

<sup>35</sup> *id.*, p. 291.

<sup>36</sup> *ibid.*

presse. Les dessins et les gravures sont soumis eux aussi à l'autorisation préalable...mais l'offense au roi et la contestation de la forme du régime sont érigées en délit, ce qui fait tomber les républicains sous le coup de la loi. (Coup d'arrêt de la presse politique, émergence de la presse « commerciale » avec *la presse* d'Emile de Girardin et *le siècle*.)

**Les « lois scélérates »** parachèvent la trahison du régime vis-à-vis de son origine révolutionnaire, et paralysent les républicains qu'elles condamnent à la clandestinité et aux complots. Mais ni les complots, ni les tentatives de régicides ne vont s'avérer payants : « L'insurrection déclenchée à Paris par *la société des saisons* le 12 mai 1839 est l'ultime avatar de cette tactique. »<sup>37</sup>. Cette fois, la forme insurrectionnelle a changé : pas de barricades, on choisit l'assaut direct des lieux stratégiques du pouvoir ( palais de justice, hôtel de ville...) Ce coup de force de 600 insurgés parisiens tourne court ; il est durement réprimé : arrestations en masse, **Blanqui** et **Barbès**, les principaux meneurs, sont condamnés à mort par la chambre des pairs, puis leur peine est commuée en détention perpétuelle au Mont-Saint-Michel. C'est la Révolution de 1848 qui les sortira du cachot.

Il faut lire le sulfureux appel du comité de *la société des saisons* : « *Aux armes citoyens ! L'heure fatale a sonné pour les oppresseurs. Le lâche tyran des Tuileries se rit de la faim qui déchire les entrailles du peuple...* » ( signé par Blanqui, (commandant en chef), Barbès, Voyer d'Argenson, Lamennais, Martin Bernard, Duboc, Laponeraye.), pour se faire une idée du positionnement, de la stratégie et de la rhétorique des républicains radicaux de ce temps que l'on retrouvera dans les clubs de février 1848 : une posture romantique exacerbée nourrie du vocabulaire de la grande Révolution.

**La dynamique révolutionnaire ouverte par juillet 1830 semble s'essouffler.** Forte de sa reprise en main, la monarchie de juillet se maintient dans son conservatisme qui va connaître avec Guizot, qui bénéficie du soutien du roi et des notables, son âge d'or de 1840 à 1846 : une période globalement considérée par les historiens comme d'une grande stabilité politique malgré la persistance de grèves dures qui restent sans impact direct sur le régime et le foisonnement des premières réponses à la question sociale. Il est plus facile de réprimer une insurrection à coup de canons que d'étouffer le mouvement des idées réformatrices.

#### IV/ LE BOUILLONNEMENT DES IDEES REFORMATRICES

*Face à l'extrême dégradation de la condition ouvrière, les mouvements réformateurs promeuvent l'organisation collective comme voie de l'émancipation et théorisent l'organisation du travail*

Le saint-simonisme et les socialistes « utopiques » tentent de répondre à la dégradation de la condition ouvrière en repensant les structures du travail et du Capital.

##### La condition ouvrière

La reprise économique amorcée en 1835 s'est accompagnée d'une massive création d'emplois sous payés. « De manière générale, la généralisation de la mécanisation accentue une tendance à la baisse du salaire nominal...en 1840, le salaire moyen du canut lyonnais atteint tout juste...le minimum vital avec une alimentation à base de pain et de féculents. »<sup>38</sup>. Et encore ne sont-ils pas les plus mal lotis. Seuls les métiers qualifiés atteignent un niveau de vie décent. « Dans la plupart des faubourg ouvriers, la règle est plutôt à la densification anarchique et à la « taudification » sous la pression d'une demande qui précède l'offre »<sup>39</sup>. Pour résumer, promiscuité, insalubrité,

---

<sup>37</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 294.

<sup>38</sup> *id.*, p. 319.

<sup>39</sup> *id.*, p. 320.

malnutrition, vulnérabilité aux maladies et aux épidémies, alcoolisme chronique et prostitution pour la survie constituent l'ordinaire de la condition ouvrière. Travailler ne permet pas de vivre pour cette classe misérable, permet à peine de survivre dans des conditions dégradantes.

Malgré l'indéniable prise de conscience de ce problème qui ira en se renforçant au cours des années 1840, l'indifférence du pouvoir n'en est pas moins patente : [la conviction, par exemple, qu'un soutien de l'Etat aux établissements de bienfaisance pourrait encourager le paupérisme en dissuadant les indigents de travailler en les habituant à recevoir des secours, est bien ancrée chez les différents ministres de l'intérieur qui se succèdent ! « Le monde du travail est ainsi maintenu dans une précarité sociale qui n'a d'égale que sa marginalisation politique »<sup>40</sup>.

**Aucune loi ne vient protéger l'ouvrier livré pieds et poings liés à l'arbitraire du patron.** Mais la question sociale ne se limite pas aux villes ouvrière, elle existe aussi dans les campagnes.

### La condition paysanne

La condition ouvrière « jouit » si l'on peut dire, d'une certaine visibilité dont est privée la paysannerie pauvre. Selon Michelet, grand voyageur, qui sillonne les régions de la province pour en nourrir son *Histoire de France*, « le paria social est encore le paysan plutôt que l'ouvrier ». Il est possible que la lutte des classes la plus âpre ait lieu dans les campagnes à propos des biens communaux souvent appropriés par les paysans riches ou les bourgeois, la question de la vaine pâture et surtout le refus du code forestier de la Restauration qui provoque des révoltes d'ampleur. De nombreux paysans sont propriétaires mais le plus souvent de terres trop petites et trop pauvrement entretenues pour les nourrir ainsi que leur famille. Ce qui les obligent à pratiquer une autre activité (artisanat, se louer comme ouvrier agricole aux prix parfois de migration saisonnières...) Encore ne sont-ils pas assujettis au rachat des droits féodaux (rachat aboli par la Convention en 1793) aussi sont-ils moins endettés que leurs homologues européens.

« Le malaise rural, plus diffus, plus lointain, et surtout infiniment diversifié ne se révélera que par ses conséquences »<sup>41</sup>. N'oublions pas, en effet, la coupure de la France d'alors entre Paris « qui forme une nation différente au sein de la nation » comme le dit Georges Sand et le reste Du pays. S'il est vrai que la politique est une passion de l'époque, c'est une passion presque exclusivement citadine : ce sont les villes qui sont « politisées ». La majeure partie des français vit au village ou à la campagne : 75 à 80% de la population est paysanne et ne passe pas pour très indépendante vis-à-vis des élites locales. Ce poids démographique ne sera pas sans conséquences sur les résultats du premier suffrage universel masculin en avril 1848 : « Jusqu'en 1848, la paysannerie reste en marge des grands débats nationaux. A l'instauration du suffrage universel, elle devient la majorité des électeurs [... Mais] Les paysans restent sous influence. »<sup>42</sup>. La préoccupation des progressistes de tous bords demeure centrée, on l'a dit, sur le prolétariat urbain. Louis Blanc n'y fait pas exception.

### **Le cas de Louis Blanc**

*« Confondue avec la liberté économique, avec le laissez-faire, isolée du souci de l'égalité et de la fraternité, la liberté change de nature et devient un facteur de destruction de la société livrée alors à la concurrence. Attentif aux effets de l'économie de marché sur les travailleurs, Louis Blanc dénonce sans relâche la « concurrence qui est pour le peuple un système d'extermination » »<sup>43</sup>.*

---

<sup>40</sup> *id.*, p. 330.

<sup>41</sup> M. Agulhon, *op.cit.*, p.17.

<sup>42</sup> Annie Moulin, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Seuil points histoire, 1988, p. 106. Les paysans restent sous l'influence des grands propriétaires terriens (en grande majorité des nobles légitimistes) et de l'église.

<sup>43</sup> Francis Démier (dir.), *Louis Blanc, un socialiste en République*, Créaphis, 2005, p. 10.

La contribution de Louis Blanc est originale. (C'est mon intérêt pour son œuvre, entre autre pour sa monumentale *Histoire de la Révolution*, qui a été une des motivations du choix du thème de 1848). Louis Blanc est un républicain socialiste, un des fondateurs du socialisme français, complètement ignoré aujourd'hui. Aussi « oublié » que la Révolution de 1848 dont il a été l'une des cautions ouvrières. Avant la parution des deux premiers volumes en 1847 de *l'Histoire de la Révolution*, il a écrit en 1841, on l'a dit, une corrosive *Histoire de dix ans* (1830 à 1840), mais il doit surtout sa popularité à sa brochure sur *l'organisation du travail* de 1840 qui lui a valu son élection au gouvernement provisoire de 1848.

Il « défend un projet de social-démocratie reposant sur un système parlementaire démocratique et monocaméral qui, conformément à la tradition robespierriste, érige l'état en appareil centralisé de régulation, notamment en vue d'organiser le travail et de répartir équitablement les profits avec une substitution progressives d'ateliers sociaux coopératifs aux entreprises capitalistes. **Louis Blanc est ainsi l'une des rares figures à établir un lien entre républicanisme et socialisme.** Pour la mouvance des socialistes utopiques, anarchisme compris, « la promotion de la république et du régime représentatif n'est ni primordiale, ni nécessaire. »<sup>44</sup>. Ce que montre exemplairement le mouvement socialiste pris dans son sens le plus large, c'est la maturation et l'approfondissement de la pensée politique de 1830 aux années 1840: il n'est plus possible de limiter la revendication aux droits civils et de laisser les trois quart de la nation hors de toute représentativité et de laisser les ouvriers sans aucun recours face « au bon plaisir » de leurs patrons

*Le vœu d'une démocratie sociale révèle les limites de la démocratie politique au premier plan des revendications sous la Restauration*

L'inégalité sociale ne se manifeste pas seulement dans l'exclusion du droit de vote, dans l'exclusion du « pays légal », comme on disait alors, elle se manifeste en permanence en rendant formelles les libertés proclamées dont la pauvreté interdit la jouissance. Louis Blanc a dénoncé sur tous les tons le caractère purement fictif d'un droit que L'homme est dans l'incapacité d'exercer. C'est l'équivalent, selon lui, d'accorder le droit de marcher à un paralytique. Un droit de principe n'est rien si je ne peux l'exercer. Désormais, on a compris, du moins chez les progressistes les plus avancés, qu'il n'est plus possible de séparer la démocratie politique (au premier plan des revendications en 1830 parce que portées essentiellement par les classes dominantes) de la démocratie sociale. **C'est de cet approfondissement de la réflexion politique dont la Révolution de 1848 témoignera à sa manière et dans ses limites par l'opposition qu'elle inaugure entre République conservatrice et République démocratique et sociale car nous le verrons, elle va révéler assez crument toute l'ambiguïté contenue dans le mot « République ».**

---

<sup>44</sup> B. Goujon, *op.cit.*, p. 373-374.